

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 02 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 25 juin 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Monsieur Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	
10	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2026-1

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	25
MANDANTS	01
ABSENTS	01
APTES A VOTER	26

CONVOCACTION	25-06-2026
RÉUNION	02-07-2026
AFFICHAGE	03-07-2026
TRANSMISSION	06-07-2026

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
RENAUT Sylvain	Maire	X			
PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
LE GALL Olivier	3è Adjoint	X			
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
PIERRE Frédéric	5è Adjoint	X			
BELLETTRE Michel	Conseiller	X			
LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
FRARE Pascale	Conseillère	X			
DETREZ Nicole	Conseillère	X			
HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
NOUET Soizic	Conseillère			X	Sylvain RENAUT
METAYER Christophe	Conseiller	X			
LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
HOUZE Laurent	Conseiller	X			
TALBOURDET Gwenaëlle	Conseillère		X		
L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
ANDRE Ludovic	Conseiller	X			
COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
CONAN Alain	Conseiller	X			
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
PASCO Mickaël	Conseiller	X			
GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS	25	01	01	

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2026-01

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs de la commune afin de tenir compte des évolutions intervenant dans les services, des nominations statutaires, des départs d'agents, des besoins permanents identifiés et de l'adaptation de l'organisation de la police municipale.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

- | | |
|--------------------|---|
| Vu | le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ; |
| Vu | le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 relatif à la création des emplois par l'organe délibérant ; |
| Vu | l'avis de la commission Ressources Humaines réunie le 24 juin 2026 ; |
| Considérant | qu'il appartient au Conseil municipal de créer et de supprimer les emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux ; |
| Considérant | qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions statutaires, des besoins permanents des services, des départs d'agents et de l'adaptation de certains emplois budgétaires ; |
| Considérant | que, dans la filière administrative, l'obtention du concours de rédacteur par un agent, les missions exercées et le niveau de responsabilité correspondant justifient la création d'un poste de rédacteur, relevant de la catégorie B, assortie de la suppression corrélative d'un poste d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie C ; |
| Considérant | que, dans la filière technique, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, devenu vacant à la suite d'un départ en retraite, n'a plus vocation à être maintenu au tableau des effectifs, et qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial afin de répondre à des besoins permanents et récurrents du service (entretien des bâtiments communaux, temps méridien, gestion des badges, continuité du service pendant les vacances scolaires) ; |
| Considérant | que, dans la filière police municipale, il convient d'ajuster le tableau des effectifs afin de permettre le remplacement de l'agent parti le 31 janvier 2026, par l'ouverture d'un poste de gardien-brigadier, cette ouverture ne correspondant pas à une augmentation de l'effectif opérationnel mais à l'adaptation du grade budgétaire au recrutement envisagé ; |

07 JUL. 2026

- Considérant** qu'il convient, en conséquence, de supprimer un poste de chef de service de police municipale ainsi que deux postes de brigadier-chef principal, devenus sans objet dans l'organisation actuelle du service ;
- Considérant** que ces mouvements portent le tableau des effectifs de 78 à 76 postes budgétaires, pour un total de 74,1 ETP après modification ;
- Considérant** le tableau des effectifs modifié figurant ci-dessous.

TABLEAU DES EFFECTIFS — DÉLIBÉRATION DU 02/07/2026 (Modification 2026-1)							
Grade	Cat.	Avant	MVT +	MVT -	Après	DHS %	ETP
Attaché Territorial Principal	A	1	—	—	1	100%	1
Attaché Territorial	A	1	—	—	1	100%	1
Ingénieur Principal	A	1	—	—	1	100%	1
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	4	—	—	4	100%	3
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	4	—	—	4	100%	4
Rédacteur	B	0	1	—	1	100%	1
Technicien Principal 1ère Classe	B	3	—	—	3	100%	3
Éducateur Territorial Principal 1ère Cl.	B	1	—	—	1	100%	1
Assistant Conservation P&B Pcp1 1ère Cl.	B	1	—	—	1	100%	1
Chef de service PM	B	1	—	-1	0	100%	0
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl.	C	3	—	—	3	100%	3
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl.	C	2	—	—	2	100%	2
Adjoint Administratif Territorial	C	5	—	-1	4	100%	4
Agent de Maîtrise Principal	C	2	—	—	2	100%	2
Agent de Maîtrise	C	3	—	—	3	100%	3
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	9	—	-1	8	100%	8
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	7	—	—	7	100%	7
Adjoint Technique Territorial (TNC)	C	1	—	—	1	80%	0,8
Adjoint Technique Territorial	C	17	1	—	18	100%	18
Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe	C	3	—	—	3	100%	3
Adjoint Territorial d'Animation Temps Complet	C	1	—	—	1	100%	1

07 JUL. 2026

Adjoint Territorial d'Animation 3ème Temps Non Complet	C	1	—	—	1	90%	0,9
Adjoint territ. du patrimoine Pcpl 1ère Classe	C	1	—	—	1	80%	0,8
Adjoint territorial du patrimoine	C	2	—	—	2	80%	1,6
Brigadier-Chef Principal	C	3	—	-2	1	100%	1
Gardien-Brigadier	C	1	1	—	2	100%	2
Total postes budgétaires		78	3	-5	76		74,1

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs de la commune d'Erquy telle que présentée ci-dessus ;

DE CRÉER les trois postes suivants, à temps complet :

- un poste de rédacteur, catégorie B ;
- un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C ;
- un poste de gardien-brigadier, catégorie C ;

DE SUPPRIMER les cinq postes suivants, à temps complet :

- un poste d'adjoint administratif territorial, catégorie C ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, catégorie C ;
- un poste de chef de service de police municipale, catégorie B ;
- deux postes de brigadier-chef principal, catégorie C ;

DE PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune ;

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

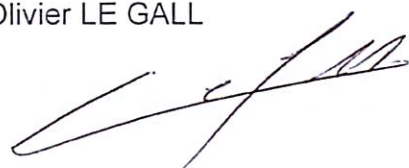
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| - Votes favorables | 25 |
| - Vote défavorable | 00 |
| - Abstention | 01 (Mickaël Pasco) |

ERQUY, le jeudi 02 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL



Le Maire,

Sylvain RENAULT



L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 02 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 25 juin 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Monsieur Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22)
11	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	25
MANDANTS	01
ABSENTS	01
APTES A VOTER	26

CONVOCATION	25-06-2026
RÉUNION	02-07-2026
AFFICHAGE	03-07-2026
TRANSMISSION	06-07-2026

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
RENAUT Sylvain	Maire	X			
PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
LE GALL Olivier	3è Adjoint	X			
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
PIERRE Frédéric	5è Adjoint	X			
BELLETTRE Michel	Conseiller	X			
LECORVILLE Gilles	Conseiller	X			
FRARE Pascale	Conseillère	X			
DETREZ Nicole	Conseillère	X			
HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
NOUET Soizic	Conseillère			X	Sylvain RENAUT
METAYER Christophe	Conseiller	X			
LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
HOuze Laurent	Conseiller	X			
TALBOURDET Gwenaëlle	Conseillère		X		
L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
BRECHARD Benoît	Conseiller	X			
ANDRE Ludovic	Conseiller	X			
COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
CONAN Alain	Conseiller	X			
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
PASCO Mickaël	Conseiller	X			
GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS	25	01	01	

07 JUL. 2026

11 - Compte-rendu de la délégation du Conseil au Maire (Article L.2122-22)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la délégation de pouvoirs dont il dispose au titre des délibérations du 02 avril 2026, en application de l'article L.2122-22 du CGCT.

Cette délégation de pouvoirs étant assortie d'une obligation de rapport au Conseil, M. Le Maire informe l'Assemblée des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal.

- 2026-08 : Attribution de marché – remplacement de la pompe à chaleur du Blé en herbe
- 2026-09 : Création d'un tarif journée marché du lundi durant l'été
- 2026-10 : Renouvellement d'une concession cimetière N°2371
- 2026-11 : Renouvellement d'une concession cimetière N°1735-1736
- 2026-12 : Vente concession funéraire N°3098
- 2026-13 : Vente concession funéraire N°3099
- 2026-14 : Autorisation de signature d'un contrat d'avance majorée avec le Centre National du Cinéma

Le conseil municipal prend acte.

ERQUY, le jeudi 02 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL

Le Maire,

Sylvain RENAUT

